



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Tunisie

Question au Gouvernement n° 3561

Texte de la question

SOUTIEN À LA TUNISIE

M. le président. La parole est à M. Jean-René Marsac, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-René Marsac. Monsieur le ministre des affaires étrangères, il y a cinq ans, le peuple tunisien renversait un régime autoritaire qui avait gouverné le pays d'une main de fer et pillé ses richesses pendant vingt-trois ans. Félicitée par la communauté internationale, récompensée par un prix Nobel de la paix pour sa transition démocratique réussie, la Tunisie reste cependant confrontée à d'importants défis, politiques, économiques, sociaux et sécuritaires.

Après le départ d'un groupe de députés dissidents, le parti Nidaa Tounes, fondé par l'actuel chef de l'État tunisien, a perdu hier son statut de premier bloc parlementaire au profit du parti islamiste Ennahda. Sur le plan économique et social, on constate une forte progression du chômage et de la pauvreté. Les derniers jours ont été marqués par des manifestations de chômeurs et des affrontements avec la police.

La Tunisie, comme la France, est menacée parce qu'elle a fait le choix de la démocratie. Elle a été gravement atteinte par le terrorisme, au musée du Bardo et à Sousse.

Le Président de la République a reçu vendredi dernier le Premier ministre tunisien, Habib Essid, à l'occasion de sa première visite officielle en France depuis sa nomination. La Tunisie est un bel exemple pour l'ensemble de la région. Il faut l'aider à consolider sa transition politique.

Le Président de la République a annoncé vendredi un plan de soutien à la Tunisie d'1 milliard d'euros sur les cinq prochaines années. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser le contenu de ce plan ?
(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)

Mme Marie-George Buffet. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie.

Mme Annick Girardin, secrétaire d'État chargée du développement et de la francophonie. Monsieur le député, vous l'avez dit, cinq ans après sa révolution, la Tunisie a réussi sa transition démocratique. Elle reste cependant, comme j'ai pu le constater sur place, confrontée à d'importants défis, économiques, sociaux, ou encore en matière de sécurité. Dans ce contexte, la Tunisie peut compter sur l'appui de la France. Le Président de la République François Hollande l'a rappelé la semaine dernière, à l'occasion de la visite officielle du nouveau Premier ministre tunisien, Habib Essid : la France va renforcer sa coopération avec la Tunisie dans tous les domaines, notamment ceux de la lutte contre le terrorisme et de la sécurité.

Le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, a annoncé en octobre 2015, à Tunis, une aide de 20 millions d'euros supplémentaires pour 2016 et 2017 dans le domaine de la défense. Par ailleurs, la France est très active au sein du mécanisme de coopération sécuritaire G7+3, qu'elle a d'ailleurs contribué à mettre en place à Tunis.

Mais la coopération ne s'arrête pas aux enjeux sécuritaires : il n'y a pas de sécurité sans développement durable. Nous devons donc accompagner la Tunisie dans son développement et répondre aux aspirations de la jeunesse, qui s'est exprimée il y a cinq ans. Il s'agit notamment de promouvoir le développement des régions enclavées et défavorisées, de soutenir les énergies renouvelables, la formation et l'emploi de la jeunesse tunisienne – c'est une priorité pour nous –, d'aider à la mise en place de réformes structurelles et de relancer le tourisme. La France apportera en outre, par le biais de l'Agence française de développement, qui y renforce ses activités, une réelle expertise sur plusieurs grands projets d'infrastructures en Tunisie.

Vous le voyez, monsieur le député, la France est aux côtés de la Tunisie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3561

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 janvier 2016](#)